

AVIS

Commodo et Incommodo

Arrêtés ITM

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie social et solidaire a pris les décisions suivantes :

Objet	Exploitant et lieu d'exploitation	N° Dossier Date autorisation
l'exploitation d'un élévateur à forches de la marque BYD, du type PTW205, avec le numéro de construction 1801230046	SA LUXPET AG 24 rue Héierchen L-4940 Bascharage	3A/2024/1047/176 autorisé le 5 avril 2024 Réf.: COM/2024/03/12
l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque BYD, du type PTW205, avec le numéro de construction 180 123 0053	SA LUXPET AG 24 rue Héierchen L-4940 Bascharage	3A/2024/1084/176 autorisé le 5 avril 2024 Réf.: COM/2024/03/11

L'avis relatif à ces décisions est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 19 avril) à partir du 20 avril 2024 au 29 mai 2024 inclus.

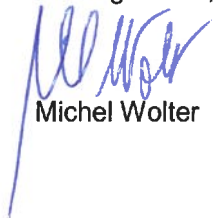
Les arrêtés d'autorisation et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au Service écologique (Bascharage, 29 rue de la Résistance) de la commune de Käerjeng. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage. Veuillez contacter le secrétariat du Service technique au numéro 500 552 352 afin de fixer un rendez-vous.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre chacune de ces décisions est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Bascharage, le 19 avril 2024

Le bourgmestre,



Michel Wolter



Le secrétaire communal,



Jean-Marie Pandolfi

